



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 12 septembre 2022

### **Rassemblement festif à Ceaux-en-Loudun**

Dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10 septembre 2022, le maire de Ceaux-en-Loudun a informé les services de l'État de la tenue d'un rassemblement festif sur le ban de sa commune.

Cet événement était organisé par une association sur un terrain privé. Toutefois, au vu du nombre de participants (jusqu'à 350 personnes) et des moyens utilisés (diffusion de musique en extérieur par des enceintes, utilisation d'un faisceau lumineux), une information préalable du maire de la commune et des services de la gendarmerie aurait été souhaitable.

Un dispositif a été mis en place par la gendarmerie pendant le week-end pour prévenir et réprimer toute infraction constatée : 26 gendarmes ont ainsi été mobilisés sur les deux journées et les deux nuits.

Ils ont procédé à cette occasion à une interpellation pour détention d'ecstasy et de cannabis et à 14 verbalisations pour conduite sous emprise de stupéfiants ou d'alcool.

L'événement a pris fin dimanche après-midi.

Contact presse  
Cabinet du préfet  
Bureau de la communication  
interministérielle

Mél [anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr](mailto:anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers